

Résumé non technique

Le projet faisant l'objet de cette étude d'impact concerne la restructuration du système d'alimentation en eau potable, le périmètre s'étendant de Tulle à Uzerche.

Actuellement, les collectivités concernées sont principalement alimentées par des prises d'eau de surface ou des sources. Elles sont donc soumises à la réglementation concernant le débit réservé et sont confrontées à l'impossibilité de prélever de l'eau pendant certains mois dans l'année (période estivale).

Afin de pallier ces problèmes, les collectivités ont décidé de s'associer afin de développer un réseau de distribution à partir d'une unique prise d'eau sur la Vézère, ressource quantitativement plus importante. Cette démarche leur permet de s'inscrire dans une logique globale de mutualisation de la ressource.

Le projet, porté par le **Syndicat Puy des Fourches - Vézère** prévoit la réalisation des solutions techniques suivantes :

- Création d'une **prise d'eau** sur la rivière Vézère,
- Création d'une **station de production d'eau potable**,
- Création d'un **réservoir de stockage**,
- Aménagement d'une **canalisation de transfert** des eaux traitées avec interconnexion sur les différentes communes du Syndicat adhérents.

Notre mission consiste à établir le diagnostic de ce projet dans sa globalité, c'est-à-dire à mesurer l'impact de la future station de production, du réservoir de stockage ainsi que des canalisations sur l'étendue des 7 communes alimentées. De plus, suite à une réunion de concertation cadrage en date du 10 septembre, le rattachement de la commune de Laguenne ainsi que du SIAEP de La Montane doivent être intégrés à la réflexion.

La prise d'eau ainsi que la station de traitement seront implantées sur la commune d'Uzerche. Les eaux traitées permettront d'alimenter les communes d'Uzerche, d'Espartignac, de Saint-Jal, de Lagraulière et de Seilhac. Un réservoir de stockage sera construit afin de permettre une desserte gravitaire des eaux vers les communes de Naves et de Tulle.

Cette solution mutualisée d'alimentation en eau à partir de la Vézère bien que positive en termes d'accès à la ressource en eau potable pour les populations va induire des modifications de l'occupation du sol ainsi que du paysage. De plus, elle constitue un risque supplémentaire de pollution pour le milieu naturel et la biodiversité.

Des espaces naturels protégés sont situés à proximité de la station de traitement. Le site « Vallée de la Vézère à l'aval d'Uzerche », classé comme site emblématique au regard de l'inventaire national, n'est situé qu'à quelques centaines de mètres à l'aval de l'usine. Il est donc important de prendre les mesures et dispositions nécessaires afin de réduire l'impact des différentes influences du projet.

Notre analyse conclut qu'au regard de l'ampleur du projet, la phase exploitation ne fait pas apparaître d'enjeux majeurs particulièrement dommageables. A l'inverse, la phase travaux constitue la période la plus délicate en termes de rejets d'éléments nocifs et de départ de pollutions accidentelles. Ces impacts sont non permanents et ont été globalement classifiés comme moyennement nuisibles. Des mesures de suppression et de réduction des risques ont toutefois été prises afin d'intégrer au mieux le projet dans l'environnement initial.

Impacts envisagés	Mesures réductrices
Rejet de polluants en sortie de station	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une filière de traitement des eaux sales • Intégration de dispositifs de traitement préalable des effluents
Altération de zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du site des Carderies, passage sur le pont de la Vézère par pose de canalisations • Adaptation du tracé de la canalisation, notamment sur les tronçons sensibles
Modification du contexte paysager	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du site n°2 « Les Carderies », le plus approprié pour l'implantation de la station de traitement • Traitement paysager adapté permettant l'insertion du projet dans son environnement
Atteintes sur la faune et la flore	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les périodes de travaux pour la construction de la station de traitement entre mi-août et la fin avril pour ne pas perturber la reproduction d'espèce à préserver
Perturbations envers les riverains	<ul style="list-style-type: none"> • Information préalable auprès des riverains • Communication renforcée

Syndicat Puy des Fourches - Vézère

Objet : Etude d'impact pour le projet de restructuration du système d'alimentation en eau potable

D'un point de vue hydrologique, l'abandon de captages sur des cours d'eau à faibles débits au profit d'une unique prise sur la Vézère constitue un impact positif. La nouvelle prise d'eau faisant l'objet d'une mise en conformité réglementaire, le DMB sera garanti de manière permanente sur la Vézère et elle permettra de libérer des petits cours d'eau de la pression quantitative liées à l'usage eau potable.

Au regard de l'ensemble des dispositions prises, la restructuration du système d'alimentation en eau potable du Syndicat Puy des Fourches - Vézère est un projet bénéfique pour l'hydrographie du bassin et qui s'intègre parfaitement dans le contexte naturel et humain du secteur d'étude.